

Les prélèvements et greffes d'organes sont de plus en plus pratiqués après 60 ans

Grâce aux progrès des connaissances et des techniques médicales, de plus en plus de personnes de plus de 60 ans ont accès à une greffe d'organes. Avec une espérance de vie moyenne qui dépasse 75 ans, la probabilité d'avoir besoin d'une greffe après 60 ans ne cesse d'augmenter.

De 1999 à 2007, le nombre de greffes pratiquées sur des hommes et des femmes de plus de 60 ans a doublé. Actuellement, près d'une greffe sur cinq concerne cette tranche d'âge. Les organes les plus greffés sont le rein et le foie, avec de très bons résultats en termes de durée et de qualité de vie.

D'où viennent ces organes ? En grande majorité de donneurs décédés qui, contrairement aux représentations communes, ne sont pas de jeunes morts accidentellement. En 2007, 32 % des donneurs prélevés avaient plus de 60 ans, ce qui a permis de greffer des personnes essentiellement de la même classe d'âge.

L'Agence de la biomédecine souhaite donc rappeler que le don d'organes concerne tout le monde. Il n'y a pas d'âge pour y penser. Chacun doit s'informer, réfléchir à ce qu'il souhaite en cas de décès, et finalement dire sa position à ses proches afin qu'ils puissent en témoigner au cas où.

32 % des donneurs prélevés ont plus de 60 ans

La très grande majorité des organes greffés est prélevée sur des personnes décédées (94 % en 2007). Chaque donneur potentiel est pris en considération par les équipes hospitalières, sous réserve bien sûr de s'être assuré de sa non-opposition au don de ses organes. **L'âge n'est pas un facteur limitant pour le prélèvement, la possibilité de greffe étant évaluée en fonction des antécédents du donneur et de l'état physiologique au moment du décès.** Pour chacun des organes, on recherche sur la liste nationale d'attente de greffe le meilleur receveur.

Le progrès médical permet aujourd'hui de prélever et de greffer en toute sécurité des organes qui autrefois pouvaient être exclus d'emblée parfois en raison de l'âge du donneur. Un progrès d'autant plus important que la part des décès liés à la traumatologie routière diminue d'année en année, alors que le nombre de donneurs augmente grâce à l'amélioration du recensement des donneurs décédés suite à des accidents vasculaires cérébraux. En 2007, cette dernière catégorie a représenté plus de la moitié des donneurs d'organes potentiels. Elle concerne par ailleurs souvent des personnes sensiblement plus âgées.

De 1999 à 2007, l'âge moyen des donneurs prélevés est passé de 40 ans à 50 ans. La représentation du jeune donneur, décédé suite à un accident de la route, est aujourd'hui dépassée...

« Une qualité de vie retrouvée pour mes dernières années de vie »

Le suivi des patients greffés montre un réel bénéfice en termes de survie comparé au traitement par dialyse. Comme le reconnaît Mme Hanco, âgée de 68 ans, qui a bénéficié d'une bi-greffe¹ de reins à 66 ans : « *ma qualité de vie s'est nettement améliorée, même si la prise des médicaments est très contraignante. Je suis beaucoup moins fatiguée qu'après mes séances de dialyse. Je peux monter mes trois étages sans problèmes. Et surtout, quand je pars en vacances ou en week-end, je n'ai plus à me préoccuper de trouver un centre de dialyse à proximité de mon lieu de séjour.* »

De son côté, Mme Rose Karoian, aujourd'hui âgée de 75 ans, se pensait peut être trop âgée pour avoir un jour la chance d'être greffée. C'est au hasard d'une rencontre en Arménie avec le Dr Jeannine Bedrossian qu'elle apprend que « *l'âge n'a rien à voir à l'affaire. Que tout dépend de l'état général du malade et de l'état de ses organes.* » De retour à Paris, elle en parle avec son néphrologue, qui lui confirme cette possibilité thérapeutique. Mme Karoian entame alors une série d'exams dont les résultats vont confirmer son éligibilité à une greffe et entraîner son inscription sur la liste nationale d'attente. En attendant, elle poursuit ses séances de dialyse trois fois par semaine, séances qui deviennent de plus en plus difficile à supporter. Et puis un jour l'appel finit par arriver...

« *Il n'y a pas de mot pour exprimer ce que je ressens, pour dire toute ma reconnaissance. C'est vraiment formidable. C'est une seconde vie qui a commencé pour moi. J'ai retrouvé une vraie qualité de vie. Je peux prendre ma voiture, aller faire mes courses, faire la cuisine. C'est un beau cadeau que l'on m'a fait ; je vais pouvoir avoir une vie normale pour mes dernières années de vie.* »

Mme Karoian n'hésite pas à parler de sa greffe et de sa nouvelle vie tant avec son entourage qui l'a beaucoup soutenue qu'avec ses amis ou ses voisins. Car elle reconnaît bien volontiers que la greffe ou le don d'organes étaient des sujets tabou pour sa génération. Mais elle trouve très bien aujourd'hui qu'on en parle et que l'on soit plus motivé pour donner ses organes.

Il est aujourd'hui possible de réaliser une greffe rénale au delà de 80 ans...

Une greffe de foie, de poumon ou de cœur est une greffe vitale. Elle est envisagée lorsque plus aucun traitement médical ne marche et qu'il n'y a plus d'autres solutions : l'organe est en très mauvais état, le malade est en danger de mort à court ou moyen terme. **En 2007, 232 patients de plus de 60 ans ont reçu une greffe de foie (22 % des greffes de foie), 61 une greffe de cœur (27 % des greffes cardiaques) et 21 une greffe de poumon (10 % des greffes pulmonaires).**

Ils étaient 679 patients de plus de 60 ans à recevoir une greffe de rein en 2007 (soit 23 % des greffes rénales). En effet, les personnes les plus largement concernées par une greffe au-delà de 60 ans sont les patients atteints d'insuffisance rénale qui doivent réaliser plusieurs fois par semaine des séances de dialyse. Cette technique, qui permet de remplacer le travail de filtration des reins, impose une contrainte lourde aux malades. Elle entraîne également la dégradation de l'état de santé général, avec des conséquences sur la durée de vie. Or, comme le constate le Pr Michèle Kessler, du service de néphrologie du CHU de Nancy, « *la greffe rénale est aujourd'hui le traitement de suppléance qui offre, lorsqu'elle est possible, la meilleure espérance de vie aux patients atteints d'insuffisance rénale chronique terminale.* » Pour renforcer son propos, le Pr Kessler ajoute « *aujourd'hui, la limite d'âge pour une greffe est de plus en plus élevée. Il est en effet possible de réaliser une greffe rénale jusqu'à 80 ans à condition bien sûr qu'il n'y ait aucune contre-indication médicale ou personnelle.* »

¹ La bi-greffe est la greffe simultanée des deux reins chez un même receveur.

Mais pour le Pr Kessler, les malades sont trop souvent pris en charge tardivement lorsqu'ils sont en phase terminale de leur insuffisance rénale, ce qui retarde l'évaluation en vue de greffe et l'arrivée sur la liste d'attente. Pour développer et améliorer cette pratique, le Pr Kessler ne ménage pas ses efforts. *« Il faut que les trois acteurs concernés soient informés et impliqués précocement : le néphrologue, le patient et le centre de transplantation. Les néphrologues ont un rôle important à jouer dans l'évaluation de leurs patients. Il faut les encourager à identifier les malades qui seraient éventuellement concernés par une greffe. Cela permettrait d'enclencher beaucoup plus tôt les examens nécessaires pour confirmer ou infirmer l'éligibilité à la greffe et entraînerait une inscription précoce sur la liste nationale d'attente. Les patients de plus de 60 ans sont souvent persuadés qu'ils sont trop âgés pour recevoir une greffe et n'en font donc pas la demande. De leur côté, les médecins du centre de transplantation sont parfois réticents à réaliser une greffe sur une personne âgée. »* **Pour le Pr Kessler, aucun patient ne doit être écarté a priori d'une greffe potentielle.** Dans la mesure où les limites évoluent avec le temps, tout patient demandeur de greffe doit être adressé à une équipe spécialisée qui donnera un avis définitif en fonction de la balance entre bénéfices et risques pour le patient.

Chiffres clé consolidés de l'activité de prélèvement et de greffe en France en 2007

- 13 081 personnes ont eu besoin d'une greffe en 2007, dont 2 263 personnes de plus de 60 ans.
- 4 666 greffes ont été réalisées, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 2006. 995 greffes concernent des personnes de plus de 60 ans.
- Malheureusement, 227 patients sont décédés faute de recevoir un greffon à temps, dont 46 personnes de plus de 60 ans.

On note une progression très encourageante de l'activité de prélèvement et de greffe. En effet, le nombre de donneurs prélevés a atteint un niveau jamais approché auparavant, avec 24,7 prélèvements par million d'habitants. Ce résultat a été rendu possible grâce à une amélioration du recensement des donneurs décédés susceptibles d'être prélevés.

Ainsi en 2007, 3 147 donneurs potentiels ont été recensés (soit une hausse de 56 % par rapport à l'année 2000), dont 1 095 personnes de plus de 60 ans. 1 562 d'entre elles ont été effectivement prélevées (soit une hausse de 54 % par rapport à l'année 2000), dont 499 personnes de plus de 60 ans. Les donneurs de plus de 60 ans ont représenté près de 32 % des donneurs prélevés.

Il est également important de souligner que l'âge moyen des donneurs prélevés est de plus en plus élevé. Il était de 40 ans en 1999 ; il est de 50 ans en 2007.

L'Agence de la biomédecine est un établissement public qui exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. Elle est notamment chargée de développer l'information sur le don d'organes et sur ses enjeux.

Contacts presse

Dominique Kerforn – 01 56 03 12 75 – dkerforn@i-e.fr
Fabienne Tong – 01 55 93 64 96 – fabienne.tong@biomedecine.fr

Pour toute commande gratuite de documents d'information grand public sur le don d'organes : www.agence-biomedecine.fr ou n° vert 0 800 20 22 24

Prélèvements et greffes d'organes en France

Chiffres clé 2007 consolidés

Les chiffres du prélèvement et de la greffe d'organes pour 2007 présentés le 19 février dernier par l'Agence de la biomédecine confirment le développement continu de cette activité.

4 666 greffes ont été réalisées en France en 2007, soit 5,4 % de plus qu'en 2006. Le nombre de donneurs prélevés atteint aussi pour la première fois le taux de 24,7 prélèvements par million d'habitants.

On note également une baisse de 4 points du taux de refus² qui passe de 32 % à 28 %. Ce taux oscillait jusqu'alors entre 30 % et 32 %.

Ces résultats très encourageants ne doivent cependant pas masquer le besoin croissant en organes à greffer (greffons), que la hausse de l'activité ne suffit pas à satisfaire. En 2007, 13 081 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes et 227 patients sont décédés faute de recevoir un greffon à temps.

Principales évolutions concernant les plus de 60 ans

Entre 2000 et 2007, le nombre des patients de plus de 60 ans nouvellement enregistrés sur la liste nationale d'attente de greffe a progressé de 129 %, passant de 542 personnes à 1 239. On constate la même tendance pour le nombre de greffe réalisées chez les plus de 60 ans. En 2000, 485 patients de plus de 60 ans ont été greffés ; ils étaient 995 en 2007 sur les 4 666 greffes réalisées sur l'année. La progression est particulièrement sensible pour deux organes : le rein et le foie.

Des résultats très encourageants sont également enregistrés dans le recensement des donneurs décédés et prélevés de plus de 60 ans. Ainsi, le nombre de donneurs recensés de plus de 60 ans a augmenté de près de 246 %, passant de 316 en 2000 à 1095 en 2007. Concernant le nombre de donneurs prélevés, les chiffres évoluent positivement passant de 124 donneurs prélevés en 2000 à 499 en 2007.

De 2000 à 2007, le nombre de personnes prélevées a augmenté de 54 %

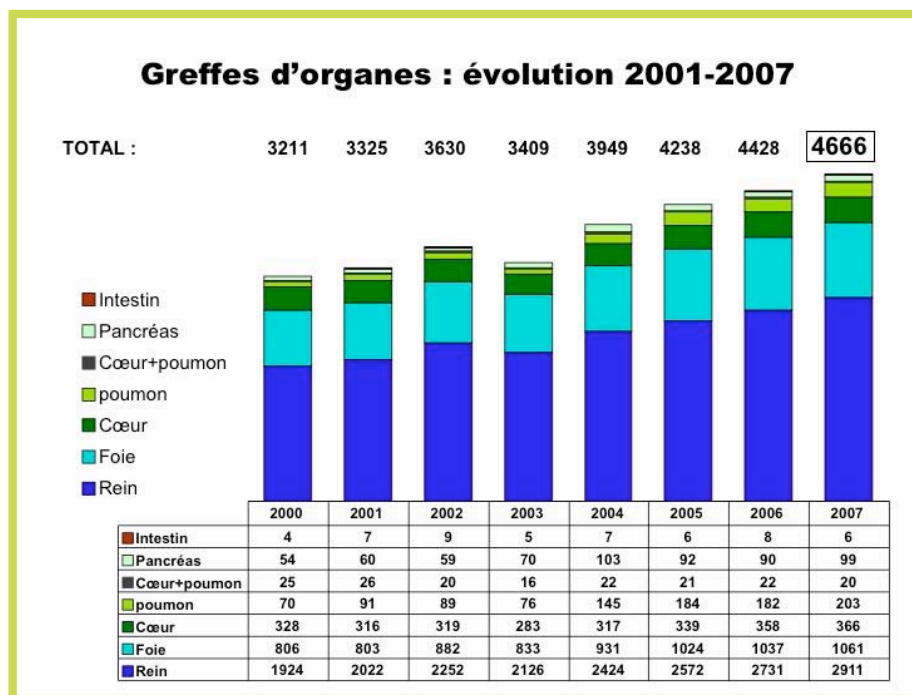
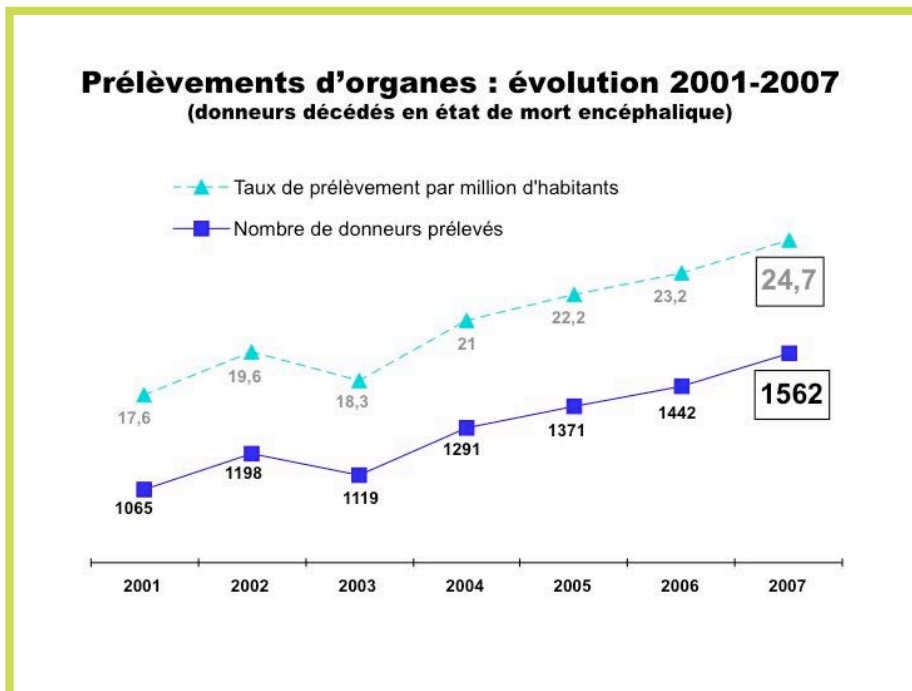
En 2007, 3 147 personnes décédées susceptibles d'être prélevées ont été recensées dans les services hospitaliers ; 1 562 d'entre elles ont été effectivement prélevées. Soit respectivement une hausse de 56 % et de 54 % comparé à 2000. Un développement porté par la mobilisation des équipes hospitalières qui progressent régulièrement dans le recensement des donneurs potentiels et dans l'organisation du prélèvement. L'Agence de la biomédecine souhaite une fois encore saluer leurs efforts.

Les prélèvements sur donneurs décédés en état de mort encéphalique restent majoritaires par rapport à ceux réalisés à partir de donneurs vivants et sont à l'origine de 94 % des greffes pratiquées. Néanmoins, leur profil ne cesse d'évoluer.

Ainsi, la part des décès liés à la traumatologie routière baisse d'année en année, mais, dans le même temps, le nombre de donneurs potentiels décédés d'un accident vasculaire cérébral augmente, grâce à leur recensement plus fréquent et plus systématique au sein des hôpitaux. En 2007, ces derniers ont représenté 55 % des donneurs potentiels.

² On entend par taux de refus les prélèvements qui n'ont pas lieu pour cause de refus du défunt ou de la famille, d'opposition du procureur ou d'interdiction administrative.

De ce fait, l'âge moyen des donneurs prélevés est de plus en plus élevé. Il est passé de 40 ans en 1999 à 50 ans en 2007. **L'an dernier, les donneurs de plus de 60 ans ont représenté près de 32 % des donneurs prélevés.**



Répartition par âge des donneurs prélevés

Tranches d'âge	2004	2005	2006	2007
0-15	3,7 %	2,4 %	3,5 %	3,3 %
16-45	36,1 %	34,9 %	32,9 %	30,7 %
46-60	37,6 %	35,7 %	35,0 %	37,0 %
> 60	22,5 %	26,9 %	28,7 %	32 %

Il n'y a pas d'âge pour penser au don d'organes

Comme le rappelle Vincent Caradec, sociologue à l'université de Lille, « *aujourd'hui, quand une personne part à la retraite, elle peut espérer vivre encore un quart de siècle et, pour une bonne partie de ces années, en bonne santé* ».

Pourtant, la représentation commune veut que pour donner ses organes il faut être jeune. Car l'idée reçue veut que la qualité des organes soit reliée à l'âge du donneur. Ainsi, la grande majorité du public pense qu'au-delà de 60 ans, réfléchir et faire un choix sur le don de ses organes n'est plus utile.

Comme tout un chacun, les personnes de plus de 60 ans peuvent un jour se trouver dans la position de recevoir une greffe ou de donner leurs organes.

L'Agence de la biomédecine souhaite donc rappeler qu'il n'y a pas d'âge pour s'informer, réfléchir à ce que l'on souhaite en cas de décès, et dire sa position à ses proches afin qu'ils puissent en témoigner au cas où.

Lutter contre les idées reçues : les plus de 60 ans ne pourraient ni donner ni recevoir d'organes

Beaucoup de personnes relient la qualité d'un organe à l'âge du donneur. Plus celui-ci serait âgé et plus l'organe serait usé, donc ne pourrait être prélevé et greffé. Cette idée reçue est très commune : selon une étude menée en 2006 par l'Agence de la biomédecine³, 84,5 % des personnes interrogées sont persuadées que les plus de 60 ans ne peuvent que très rarement faire don de leurs organes. Et 78 % des plus de 60 ans s'estiment d'eux-mêmes exclus du don d'organes, même s'ils sont majoritairement en faveur de ce don (78 %).

Aussi, les plus de 60 ans sont peu nombreux à réfléchir à la question, à l'aborder avec leurs proches et à transmettre leur choix personnel. Ils ne sont que 30 % à avoir décidé de ce qu'ils voudraient après leur mort. Et si 48 % des personnes de moins de 60 ans ont déjà parlé du don d'organes avec leurs proches, seules 32,5 % des plus de 60 ans ont abordé la question avec une personne de leur famille.

Dans un contexte de pénurie de greffons persistant où chaque année plus de 13 000 malades ont besoin d'une greffe, chaque donneur potentiel compte. Il est donc important, quel que soit son âge, que chacun se positionne sur le sujet et transmette sa décision à ses proches⁴.

Transmettre sa volonté, c'est favoriser la greffe. C'est aussi penser à ses proches.

Au moment du décès, l'équipe hospitalière doit recueillir, auprès de la famille, la non-opposition du défunt sur le don de ses organes. Lorsque celle-ci ne la connaît pas, elle se trouve totalement démunie et dans l'incertitude quant au respect de la position du défunt. Dans une situation aussi douloureuse, rendue encore plus éprouvante par les circonstances souvent brutales de la mort encéphalique, la famille peut hésiter et parfois refuser le prélèvement.

Se décider sur le don de ses organes et le dire, c'est donc deux incertitudes en moins : ceux que l'on aime pourront répondre sereinement aux médecins au cas où... et l'on est sûr que sa volonté sera respectée.

³ Etude conduite en septembre 2006 par l'institut Ipsos auprès de 1003 personnes de 18 ans et plus.

⁴ Par proche, on entend la famille mais également le conjoint ou toute autre personne très proche du défunt.

Don d'organes : ce que dit la loi

Après sa mort, toute personne est considérée comme consentante au don d'organes en vue de greffe, si elle n'a pas manifesté d'opposition de son vivant. Le législateur a compté sur la solidarité des citoyens en instaurant le principe du consentement présumé en matière de don d'organes. Bien entendu, la loi prévoit la possibilité de s'opposer au don par deux moyens légaux : l'inscription au registre national des refus et/ou la communication de sa position à ses proches afin qu'ils en témoignent en cas de décès.

Car au moment où un prélèvement d'organes est envisagé, les équipes médicales doivent s'assurer auprès des proches que le défunt ne s'était pas opposé de son vivant au don d'organes si celui-ci n'était inscrit sur le registre national des refus. La présence éventuelle de la carte de donneur dans les effets personnels du défunt peut aider à engager le dialogue avec la famille. Mais, n'ayant aucune valeur légale, la carte ne remplace pas cet échange.

La seule démarche nécessaire est donc de dire son opposition au don ou au contraire de réaffirmer son accord. Car c'est la volonté individuelle qui prime, pas celle de la famille.

Un document d'information sur le don d'organes est téléchargeable sur le site www.agence-biomedecine.fr ou disponible gratuitement au n° vert 0 800 20 22 24.

Les clés pour aborder le sujet avec ses proches

On peut trouver que parler du don d'organes en famille, ce n'est ni naturel ni facile. Cet échange implique d'avoir pris le temps de mûrir le sujet, d'oser lever des tabous, de trouver le moment adéquat... Pour avancer dans sa démarche, on peut s'informer, partager ses interrogations avec les personnes de son choix. Ou encore profiter d'un prétexte comme la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe du 22 juin pour engager la conversation avec ses proches.

Dans une famille, il n'y a pas d'âge ou de « fonction » idéale pour aborder la question. Le plus important est la spontanéité de la conversation qui va s'engager. Plutôt que d'imposer une discussion sur le don d'organes, mieux vaut profiter de circonstances qui amènent naturellement à ce sujet : la commémoration d'un deuil familial, la dégradation de la santé d'un proche, l'hospitalisation d'un ami, une actualité concernant l'insuffisance rénale ou toute autre maladie pouvant nécessiter une greffe, une émission de télévision...

Il faut en parler avec des mots simples, quelle que soit sa position. Si ce sujet suscite de l'émotion et des réactions personnelles, il est naturel de le montrer et d'en discuter. Dans un échange sur le don d'organes, certains vont dire leur position de façon spontanée, d'autres vont se montrer indécis ou mal à l'aise. Toutes les attitudes doivent être respectées, quels que soient l'âge et la position de chacun, sans porter de jugement ou imposer un débat. L'important est de laisser la porte ouverte à de futurs échanges, et d'y revenir lorsque l'on se sent prêt. A terme, chacun doit avoir entendu, compris et accepté la décision de l'autre.

Transmettre sa position à son mari ou sa femme, ses enfants....

Selon Vincent Caradec, « *la retraite est une période charnière de la vie, où l'on peut donner de nouvelles orientations à son existence en s'investissant dans des occupations réellement choisies, en réorganisant son temps à sa guise. On se préoccupe également plus de ce que l'on a envie de transmettre, sur le plan matériel bien entendu mais aussi sur le plan des valeurs, du souvenir que l'on souhaite laisser derrière soi.* »

Ce contexte donne bien évidemment à la question du don d'organes une résonance particulière, à un âge où la mort, pour de multiples raisons, devient aussi plus familière. L'aborder peut donner un sentiment de sérénité, de complétude, et de responsabilité envers ceux que l'on aime.

Pour discuter et transmettre son choix sur le don d'organes, la première étape consiste souvent à aborder le sujet avec son conjoint, son compagnon, ou le cas échéant avec un parent ou un ami très proche qui serait vraisemblablement sollicité par les enfants en cas de décès brutal.

L'échange avec les enfants peut être ressenti comme plus difficile. « *Beaucoup de parents âgés ont une conscience aigüe des difficultés de leurs enfants et petits-enfants ; ils se préoccupent notamment beaucoup des séparations, des divorces. Les grands parents s'investissent beaucoup pour leurs petits-enfants et pour offrir à leur famille une maison accueillante. Dans un contexte où l'on a moins l'occasion de se retrouver tous ensemble, les réunions familiales sont des moments précieux dont l'atmosphère et la pérennité reposent beaucoup sur eux.* »

Pour de nombreuses personnes âgées, se retrouver en famille, c'est donc avant tout discuter de choses gaies et consensuelles qui vont régénérer les liens familiaux et donner un sentiment de sécurité à ceux qui en ont besoin. Comment aborder le don d'organes dans ce contexte ? Ce n'est pas évident, d'autant que cette conversation implique aussi d'envisager la mort éventuelle d'un de ses enfants ou petits-enfants. Un tabou plus fort que leur propre mort pour beaucoup de personnes âgées.

Le hasard ou des circonstances particulières vont jouer pour beaucoup dans l'amorce de l'échange. L'évolution des attitudes envers le don d'organes également. Nos aînés doivent en effet se préparer à ce que, peut-être, l'un de leurs enfants ou petits-enfants prenne l'initiative de lancer une conversation sur ce sujet. Qu'il fasse connaître son choix mais qu'il demande aussi leur position aux autres personnes de l'assemblée.